A l'époque du sans micro, cet abbé dominicain est un formidable prédicateur qui gravit pendant plus de dix ans les marches de la chaire de Notre-Dame-de-Paris.

Ses conférences réputées et ses convictions libérales marquent la vie religieuse et sociale de son temps.

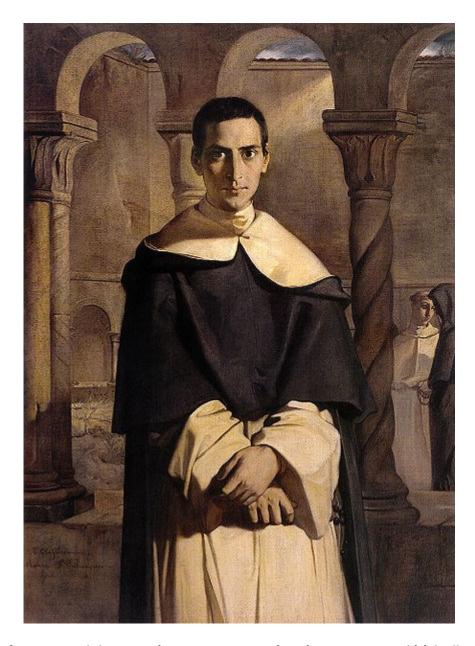
Henry LACORDAIRE

Né Jean Baptiste Henry Lacordaire le 12 mai 1802 à 7h du matin à Dijon Côte-d'Or 21

(22^e jour de floréal an X de la république)

Selon acte n°16 – AD21 en ligne – FRADO 21 EC 519/004 registres 1793-aux 1793-1802 – vue 259/284

Décédé le 21 novembre 1861 à Sorèze Tarn 81



Avocat de formation, il devient séminariste puis prêtre à 25 ans, mais déjà brillant orateur.

A sa naissance, son père est officier, ancien médecin de la Marine française et sa mère est fille d'un avocat. Orphelin de père à 4 ans, Henri Lacordaire est élevé à Dijon par sa mère.

Elevé dans la foi catholique, il s'en éloigne alors qu'il est lycéen. Etudiant le droit pour devenir avocat, il se signale déjà par ses talents d'orateur au sein d'un cercle politique et littéraire de Dijon réunissant la jeunesse royaliste de la ville. Cependant, le jeune homme nourrit un amour profond et sincère de la liberté et des idéaux révolutionnaires de 1789.

A 20 ans, il monte à Paris pour faire son stage d'avocat. Bien que n'ayant pas l'âge légal pour plaider, il passe outre et ses brillantes plaidoiries de Cour d'assises sont très remarquées.

Dès lors, une brillante carrière semble s'ouvrir à lui.

Mais, peu attiré par les plaisirs de la vie parisienne, l'ennui le gagne, il se sent seul. Après une longue période de doutes et d'interrogations, il se convertit et grâce au soutien de l'archevêque de Paris, il devient séminariste en 1826.

Finalement, par son insistance et après force hésitations de ses supérieurs, il est ordonné prêtre en 1827.

En mai 1830, sa rencontre avec l'abbé Félicité de Lamenais puis le jeune vicomte Charles de Montalembert l'amène à devenir l'un des chefs de file du catholicisme libéral.

Avec eux, il contribue à lancer le journal *L'Avenir* qui a pour devise « Dieu et la liberté! ». Dans le contexte révolutionnaire et anticlérical de l'époque, cette publication est audacieuse pour le moins, en mariant à la fois, défense de la souveraineté du pape, libéralisme, aspirations démocratiques et catholicisme.

De même qu'il ne peut y avoir aujourd'hui rien de religieux dans la politique, il ne doit y avoir rien de politique dans la religion.

Au nom de la liberté de conscience sans distinction et sans privilège, Lacordaire revendique la séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association, la généralisation du principe des élections.

Son propos se fait surtout véhément pour inciter les prêtres à refuser le salaire que leur verse le gouvernement, et exalter le clergé à la pauvreté.

Ces revendications révolutionnaires font scandale auprès de l'épiscopat français qui intente un procès contre les rédacteurs de *l'Avenir*, qui sont triomphalement acquittés.

Après une tentative d'ouverture d'une école libre, ce journal est suspendu.

En 1834, Frédéric Ozanam, fondateur de l'œuvre caritative la Société de Saint-Vincent-de-Paul, propose à Henry Lacordaire de faire une série de conférences au collège Stanislas. Le succès est tel qu'il dépasse le cadre des étudiants. Mais le brillant prédicateur parle trop de liberté. Et cela risque de pervertir la jeunesse. Les conférences sont suspendues.

Cependant l'archevêque de Paris lui garde sa confiance et l'invite à prêcher le Carême à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Son premier prêche qui a lieu le 8 mars 1835 marque le début de ses Conférences à Notre-Dame. Lacordaire mêle avec exaltation, enseignement religieux, philosophie, poésie, avec une éloquence extraordinaire qui captive la foule toujours plus nombreuse.

Face à ce succès considérable, des critiques violentes s'élèvent notamment sur ses faiblesses théologiques. Aussi Lacordaire, conscient de ses lacunes, part étudier chez les Jésuites à Rome.

Prédicateur émérite, il rétablit en France, l'Ordre des Prêcheurs.

A 37 ans, malgré sa crainte d'aliéner sa liberté sous la règle d'un ordre religieux, Lacordaire entre chez les Dominicains dont il décide de rétablir l'ordre en France. Cet ordre des Prêcheurs qui vise à enseigner et rechristianiser la société, avait été supprimé en France en 1790.

Soutenu par le pape et par le maître des dominicains, Lacordaire avec son irrésistible éloquence, lance une campagne d'information à la façon des publicistes modernes, pour trouver des candidats au noviciat. Il en appelle à l'opinion publique, au peuple français, au respect des droits de l'homme, à la liberté religieuse et la liberté d'association.

Il entreprend la fondation de plusieurs couvents.

Selon Lacordaire, les vœux religieux s'accordent aux principes de la Révolution. L'obéissance est la plus haute expression de la liberté, s'agissant de l'obéissance consentie à des supérieurs librement élus et régis par les statuts de l'Ordre. Quant au vœu de pauvreté, il rejoint les idéaux révolutionnaires d'égalité et de fraternité.

Devenu Père Dominique, Henry Lacordaire continue ses prédications à Paris et dans toute la France. Il est élu supérieur provincial de l'ordre dominicain en France en 1850. Mais un conflit éclate en 1852 avec le Père Jandel, l'un de ses premiers compagnons, qui juge Lacordaire trop libéral vis-à-vis des règles imposées aux frères.

De son côté, Lacordaire qui s'applique à lui-même une discipline très sévère, considère que la vie monastique est liée au devoir de prédication et d'enseignement mais ne doit pas contraindre la liberté des frères dominicains.

Critiques et déceptions politiques ternissent sa fin de vie.

La fin de vie du père Lacordaire est assombrie par ces controverses et par les déceptions de la vie politique.

Hostile à la Monarchie de Juillet, il soutient avec enthousiasme l'insurrection parisienne de 1848. Elu député de Marseille en mars 1848, il milite en faveur de la démocratie chrétienne dont il dirige quelques mois le journal *L'Ere nouvelle*.

Déçu par le régime républicain, ne voulant servir ni la monarchie, ni l'extrême gauche, il démissionne de son poste de député en mai 1848 et quitte la direction du journal l'Ere nouvelle.

Opposé à l'élection du futur **Napoléon III,** il condamne le Coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui est, selon lui, une atteinte insupportable à la liberté et aux valeurs qu'il défend. Avec une grande douleur, il se retire alors de la vie publique.

Dès lors et jusqu'à sa mort, il se consacre à l'éducation de la jeunesse dans le cadre nouveau permis par la loi **Falloux.** A partir de 1852, il dirige le collège Saint-Thomas d'Aquin à Oullins (Rhône) puis l'école de Sorèze (Tarn).

Elu à l'Académie française en février 1960, il n'y siègera guère plus longtemps qu'à l'Assemblée nationale car la mort l'emporte en novembre de la même année.

L'injustice appelle l'injustice ; la violence engendre la violence.

Henri Lacordaire ; Conférence de Notre-Dame de Paris, (1849)

La bonté, c'est l'amour gratuit.

Henri Lacordaire ; Conférence de Notre-Dame de Paris, (1851)



Conférence de Lacordaire à Notre-Dame de Paris, vers 1845, dessin anonyme, Bibliothèque nationale de France

Bâtisseur par la parole, le père Lacordaire a besoin d'éprouver cette tension profonde qui s'impose à lui lors de ses prêches. Il y déploie une formidable énergie de serviteur à l'esprit terrien et pragmatique.

Subtilement inspiré du divin dans ses actions, il aime les enjeux difficiles et audacieux où il risque fort de perdre et de déchoir.

Il a, chevillé au corps, un besoin impérieux de liberté, d'indépendance, au nom de ce qui est bon pour le devenir humain dans la justice et l'équité.

C'est ce qui va guider son chemin de vie dans la sincérité et la rigueur.

Visionnaire, aux convictions solides, il cherche à rassembler la famille humaine, au nom d'un idéal et dans le respect des droits et liberté individuels.

Il sait s'adapter et son message, à la fois chaleureux et profond, lui attire une grande popularité et emporte l'enthousiasme de la foule.

